

DEC172766DR05

Décision portant nomination de M. Mathieu Fregnaud aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n° 8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant notamment renouvellement de l'unité mixte n°8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles ;

Vu la décision DEC162072INC en date du 31 août 2016 portant nomination de M. François Couty, directeur de l'unité mixte n°8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 15 septembre 2017 ;

Considérant que M. Mathieu Fregnaud a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 2 au 4 mai 2017 (1^{ère} session) et du 26 au 28 juin 2017 (2^{ème} session),

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Mathieu Fregnaud, Ingénieur de Recherche CNRS, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte n° 8180 intitulée Institut Lavoisier de Versailles, à compter du 1^{er} octobre 2017.

M. Mathieu Fregnaud exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Mathieu Fregnaud est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 2 octobre 2017

Le directeur de l'unité
François Couty

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université de Versailles –
Saint-Quentin-en-Yvelines (ou de son délégué)